

**Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
service public  
de l'eau potable**  
*-Exercice 2017-*

*Consultable sur le site [www.valeyrieux.fr](http://www.valeyrieux.fr) - Rubrique Eau / Assainissement*



## Sommaire

---

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
1.1 Le territoire desservi .....	7
1.2 Le mode de gestion du service .....	8
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	9
1.4 La ressource en eau.....	11
<b>2. LA TARIFICATION DE L'EAU .....</b>	<b>13</b>
2.1 Les modalités de tarification .....	13
2.2 Les taxes et les redevances .....	15
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	15
2.4 Les recettes du service .....	16
<b>3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>17</b>
3.1 La qualité de l'eau .....	17
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	18
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	21
3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3).....	22
3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
<b>4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>26</b>
4.1 Les études et travaux réalisés en 2017.....	26
4.2 La programmation sur 2018 .....	26
4.3 L'état de la dette .....	27
<b>5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU .....</b>	<b>28</b>

---

# Préambule

---

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 31 communes et le Conseil communautaire compte 54 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble des 31 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

## La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

## La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

<b>COMMUNES</b>	<b>NOM</b>
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Henri GUILLOT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	Nicolas FREYDIER
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY
ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE

ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE	Didier MICHEL
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Le territoire desservi



31 communes, étendues sur 510 km<sup>2</sup>,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,

- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,

- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas

- De la forêt sur l'ensemble du territoire,

- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

## 1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

Communes	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	01/04/2007	12 ans	11/11/2013
DORNAS	DSP Saur			
JAUNAC	DSP Saur			
LE CHAMBON	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	DSP Saur			
SAINT BARTHELEMY LE MEIL	DSP Saur			
SAINT CHRISTOL	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			
SAINT GENEST LACHAMP	DSP Saur			
SAINT JULIEN LABROUSSE	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
DEVESSET	DSP Saur	25/05/2012	11 ans	Néant
MARS	DSP Saur	01/01/2013	9 ans	Néant
ROCHEPAULE	DSP Saur	20/06/2012	11 ans	Néant
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	01/01/2015
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	Néant
SAINT JEURE D'ANDAURE	DSP Saur	01/08/2009	8 ans	28/11/2013
ARCENS	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
ALBON D'ARDECHE	Régie			
ISSAMOULENC	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			



### 1.3 La population desservie et volumes consommés

Communes	Nbre habitants (pop. Totale) INSEE 2015	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m <sup>3</sup> / an (VP231)	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017
ACCONS	411	208	205	12 583	12 441	60.49	60.69
DORNAS	218	230	231	8 110	9 648	35.26	41.77
JAUNAC	139	56	57	4 041	4 000	72.16	70.18
LE CHAMBON	46	84	84	2 567	2 572	30.56	30.62
LE CHEYLARD (hors consommation Hôpital)	3189	1930	1 938	142 348	139 659	73.76	72.06
LES NONIERES (hors consommation Eyrium)	226	124	127	8 454	5 983	68.18	47.11
MARIAC	617	366	366	21 893	22 512	59.82	61.51
ST ANDEOL	57	31	31	985	1 031	31.77	33.26
ST BARTHELEMY	199	152	155	8 062	7 731	53.04	49.88
ST CHRISTOL	108	109	108	3 816	3 599	35.01	33.32
ST CIERGE	210	114	114	8 086	7 929	70.93	62.55
ST GENEST	101	97	96	3 516	3 209	36.25	33.43
ST JULIEN	338	187	185	9 630	8 743	51.50	52.05
ST MICHEL	287	152	155	11 083	10 083	72.91	65.05
DEVESSET	298	295	294	23 239	24 243	78.78	82.46
MARS	270	223	235	12 777	13 338	57.30	56.76
ROCHEPAULE	278	160	159	9 200	8 151	57.50	51.26
SAINT AGREVE	2482	1 449	1432	91 465	92 456	63.12	64.56
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	217	106	109	5 527	6084	52.14	55.82
SAINT JEURE D'ANDAURE *	109	87	85	3 905	3827	44.89	45.02
<b>Total en délégation</b>	<b>9 800</b>	<b>6 160</b>	<b>6166</b>	<b>391 287</b>	<b>387 239</b>	<b>63.52</b>	<b>62.80</b>

\* Fin du contrat d'affermage

Communes	Nbre habitants (pop. Totale) INSEE 2015	Nbre abonnés (VP056)		Consommation (VP232)		Moyenne / abonné en m <sup>3</sup> / an (VP231)	
		2016	2017	2016	2017	2016	2017
ARCENS	375	295	289	19 371	22 086	65.66	76.42
CHANEAC	274	202	200	9 140	8 579	45.25	42.90
INTRES	161	110	110	3 968	4 503	36.07	40.94
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	178	144	140	6 529	7 204	45.34	51.46
SAINT CLEMENT	89	92	97	12 542	9 648	136.33	99.46
SAINT JEAN ROURE	285	126	124	5 391	6 592	42.78	53.16
SAINT JULIEN BOUTIERES	206	178	175	7 216	6 118	40.54	34.96
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1181	806	805	42 363	39 208	52.56	46.71
ALBON D'ARDECHE	164	159	162	6 163	5 206	38.76	32.17
ISSAMOULENC	103	107	108	4 543	3 673	42.46	34.01
SAINT PIERREVILLE	558	338	342	20 103	21 175	59.48	61.92
<b>Total régie</b>	<b>3574</b>	<b>2557</b>	<b>2552</b>	<b>137 329</b>	<b>133 992</b>	<b>53.71</b>	<b>52.51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 374</b>	<b>8717</b>	<b>8718</b>	<b>528 616</b>	<b>521 231</b>	<b>60.64</b>	<b>59.79</b>

#### 1.4 La ressource en eau

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
ACCONS	5	5	212 366 sur l'ensemble sur Pays du Cheylard
DORNAS	3	7	
JAUNAC	2	2	
LE CHAMBON	0	2	
LE CHEYLARD	0	5	
LES NONIERES	0	2	
MARIAC	4	7	
ST ANDEOL	1	1	
ST BARTHELEMY	2	3	
ST CHRISTOL	3	4	
ST CIERGE	0	1	
ST GENEST	5	6	
ST JULIEN	4	6	
ST MICHEL	1	6	
DEVESSET	3	6	41 798
MARS	0	1	27 315
ROCHEPAULE	3	5	18 315
SAINT AGREVE	6	8	91 871
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1	1	26 559
SAINT JEURE D'ANDAURE	2	2	18 626
ARCENS	3	2	9 080
CHANEAC	7	7	17 600
INTRES	2	2	9 600

Communes	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (VP077)
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	7	5	5 894
SAINT CLEMENT	2	5	18 590
SAINT JEAN ROURE	2	2	10 500
SAINT JULIEN BOUTIERES	9	6	10 273 (1)
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5	9	33 800
ALBON D'ARDECHE	4	4	10 020
ISSAMOULENC	11	12	25 000 (1)
SAINT PIERREVILLE	6	5	22 450
<b>TOTAL</b>	<b>92</b>	<b>139</b>	<b>566 784</b>

(1) estimations

## 2. LA TARIFICATION DE L'EAU

### 2.1 Les modalités de tarification

En régie (délib 2016-11006) Conseil communautaire du 5/12/2016

COMMUNES		TARIFS 2017		Prix au m3 TTC pour 75m3
		NATURE	MONTANT HT	
ALBON		Abont annuel	100.00 €	3.09 €
		Conso	1.60 €	
ARCENS		Abont annuel	75.00 €	2.27 €
		Conso	1.15 €	
CHANEAC		Abont annuel	80.00 €	2.39 €
		Conso	1.20 €	
INTRES		Abont annuel	85.00 €	2.41 €
		Conso	1.15 €	
ISSAMOULENC		Abont annuel	85.00 €	2.15 €
		Conso 1-100 m3	0.90 €	
		Conso > 100 m3	0.65 €	
LACHAPELLE		Abont annuel	70.00 €	1.93 €
		Conso	0.90 €	
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel	70.00 €	1.93 €
		Conso	0.90 €	
	éleveurs	Abont annuel	70.00 €	1.93 €
		Conso 1-100 m3	0.90 €	
		Conso > 100 m3	0.65 €	
	ST JEAN ROURE		Abont annuel	85.00 €
		Conso	1.20 €	
ST JULIEN BOUTIERES		Abont	50.00 €	1.71 €
		Conso	0.95 €	
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel	80.00 €	2.34 €
		Conso	1.15 €	
ST PIERREVILLE		Abont annuel	75.00 €	2.16 €
		Conso	1.05 €	

En délégation

COMMUNES	TARIFS 2017 (selon délib. En vigueur)		Prix au m3 TTC pour 75 m3
	NATURE	MONTANT HT	
ST AGREVE	Abont part CCVE (VP.191)	33.00 €	2.50 €
	Abont part SAUR (VP.190)	47.05 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.41 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8885 €	
ST JEURE D'ANDAURE	Abont part CCVE (VP.191)	35.00 €	3.72 €
	Abont part SAUR (VP.190)	83.25 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.05 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8959 €	
ROCHEPAULE	Abont part CCVE (VP.191)	26.00 €	3.57 €
	Abont part SAUR (VP.190)	57.80 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.47 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7987 €	
DEVESSET	Abont part CCVE (VP.191)	33.00 €	2.33 €
	Abont part SAUR (VP.190)	50.75 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.30 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7929 €	
MARS	Abont part CCVE (VP.191)	36.00 €	3.64 €
	Abont part SAUR (VP.190)	63.82 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	1.30 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8185 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont part CCVE (VP.191)	59.00 €	3.07 €
	Abont part SAUR (VP.190)	44.80 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.73 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.7923 €	
PAYS DU CHEYLARD	Abont part CCVE (VP.191)	42.00 €	2.89 €
	Abont part SAUR (VP.190)	77.81 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0.57 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.5723 €	

## 2.2 Les taxes et les redevances

En régie :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.13 € / m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 € / m <sup>3</sup>
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.1550 € / m <sup>3</sup>

En délégation :

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.1392 € / m <sup>3</sup>
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.29 € / m <sup>3</sup>
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0.1550 € / m <sup>3</sup>

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

## 2.3 Les divers frais d'accès au service

En régie :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	26.38 € TTC eau 27.50 € TTC assainissement
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	47.48 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

En délégation :

Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)	24.42 € TTC
Frais d'ouverture ou de fermeture de branchement	49.35 € TTC
Frais de résiliation	Gratuit

## 2.4 Les recettes du service

Types de recettes	Année 2016	Année 2017	Variation
Ventes d'eau usagers	682 125.66 €	904 940.16	+ 32 %
Frais de branchement	4 334.42 €	13 137.36	+ 203 %
<b>TOTAL</b>	<b>686 460.08 €</b>	<b>918 077.52 €</b>	<b>+ 33 %</b>

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2016	Année 2017	Variation
Ventes d'eau usagers	676 749 €	697 249 €	+ 3 %
Part perçue pour la collectivité	562 203 €	609 101 €	+ 8 %
Recettes liées aux travaux	37 890 €	37 402 €	- 1 %
Produits accessoires	27 345 €	26 556 €	-3 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 304 187 €</b>	<b>1 370 308 €</b>	<b>+ 5 %</b>



### 3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1 La qualité de l'eau

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 92.47 %.

TOTAL ANNUEL 2017						
Communes	Nombre analysé		Nombre non conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico - chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique
PAYS DU CHEYLARD	218	215	26	3	88	98.6
DEVESSET	12	41	0	1	100	97.5
MARS	4	4	0	0	100	100
ROCHEPAULE	20	20	0	0	100	100
SAINT AGREVE	34	34	0	0	100	100
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	5	5	0	0	100	100
SAINT JEURE D'ANDAURE	13	13	0	0	100	100
<b>Total délégation</b>	<b>306</b>	<b>332</b>	<b>26</b>	<b>4</b>	<b>91.5</b>	<b>98.8</b>
ARCENS	20	21	2	0	90	100
CHANEAC	29	29	2	0	93.10	100
INTRES	12	12	0	0	100	100
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	23	23	1	0	95.65	100

Communes	Nombre analysé		Nombre non conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico – chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico – chimique	Bactériologique	Physico – chimique
SAINT CLEMENT	14	14	1	0	93	100
SAINT JEAN ROURE	11	11	0	0	100	100
SAINT JULIEN BOUTIERES	34	34	2	0	94.11	100
SAINT MARTIN DE VALAMAS	31	33	0	1	100	97
ALBON D'ARDECHE	20	21	2	0	90	100
ISSAMOULENC	54	54	8	0	85	100
SAINT PIERREVILLE	30	30	0	0	100	100
<b>Total régie</b>	<b>278</b>	<b>282</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>93.53</b>	<b>99.65</b>
<b>Nombre total d'échantillons</b>	<b>584</b>	<b>614</b>	<b>44</b>	<b>5</b>	<b>92.47</b>	<b>99.19</b>

\*Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

\* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

Nota : pour les communes en régie, le nombre d'analyse concerne l'ensemble des données de l'UDI

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à levée de la restriction.

### 3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

VP.194 : volume prélevé au captage (à défaut la valeur correspond au volume mis en distribution)

VP.212 : cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 92 captages.

CAPTAGES EN REGIE	VP.194 en m3	VP.212 en %
Albon la Coste	850	60
Albon la Neuve	1113	60
Albon la Soubeyranne	742	60
Albon les sources du Fay	8483	60
Arcens Gerland	13493	60
Arcens Lanteyron	894	60
Arcens Puits de l'Eysse	17422	60
Chanéac les Bourges	2783	60
Chanéac les Roches	2783	60
Chanéac l'hubac_St Martin	3499	60
Chanéac Pespy	975	60
Chanéac Serres	800	60
Chanéac Treynas	2783	60
Intres la Molle	6853	40
Intres les Sagnes	1601	40
Issamoulenc Abeillouze	680	60
Issamoulenc Cevalas haut	1530	60
Issamoulenc Cevalas bas	1530	60
Issamoulenc la Rouvière	765	20
Issamoulenc le Serret	1530	50
Issamoulenc Les Auches Bas	510	50
Issamoulenc Les Auches Haut	510	50
Issamoulenc Mère Fontaine	425	50
Issamoulenc Proux	2465	60
Issamoulenc Ranches (foulix)	1105	100
Issamoulenc Cros	935	60
Lachapelle sous Chanéac Fiagoux	500	40
Lachapelle sous Chanéac Pailharès	2172	60
Lachapelle sous Chanéac Pranou	2404	40
Lachapelle sous Chanéac Reynaud, les Baux, Chareyre	2404	20
Saint Clément Vahylles	18097	60
Saint Clément Valette haute et basse	813	80
Saint Genest Lachamp Conchier	3328	80
Saint Jean Roure Font la Legue	4595	80
Saint Jean Roure l'Audai	2210	60
Saint Julien Boutières Hubac	9775	60
Saint Julien Boutières Font couverte	1923	40
Saint Julien Boutières Ollier la gare	1734	40
Saint Julien Boutières Rimande	1266	60
Saint Julien Boutières Riouffrey	NC	40
Saint Julien Boutières Sauverzac	807	0,00
Saint Julien Boutières Signe Bernard	1923	40
Saint Julien Boutières Tabuant	1615	60
Saint Julien Boutières Teyssenaud	1923	0
Saint Martin de Valamas sources de Champrouveyre Champessac	2531	60
Saint Martin de Valamas sources de Marlhincet	28217	60
Saint Martin de Valamas sources d'Helbuel	25000	60

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2017, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007.

Saint Martin de Valamas sources de Fontlachenal Crezenoux	13919	60
Saint Martin de Valamas station de pompage de Champchiroux	54862	60
Saint Pierreville Cognac bas	11963	80
Saint Pierreville Cognac haut	11963	80
Saint Pierreville Maisonneuve	6179	80
Saint Pierreville Vabre	6179	80
Saint Pierreville Forage de Tazuc	3311	80

CAPTAGES EN DSP	VP.194 en m3	VP.212 en %
Accons Fangeas	23349	20
Accons Les Combes	12375	40
Accons Ranc Bardon	27085	80
Accons Villebrion	1755	40
Accons Réservoir Bouzol	58591	80
Dornas Cuminailles	811	40
Dornas Molines	32656	40
Dornas Noirois	3310	40
Saint Agrève Eyrieux	656	0
Jaunac Paradis	NC	80
Jaunac Sarneo	2758	40
Saint Agrève le Chambar	2014	0
Saint Agrève le Pouzat	1189	0
Saint Agrève les Chalayes	951	60
Saint Agrève les Sauvants	102394	60
Mariac Girond-La Combe	1114	80
Mariac La Faye	3091	80
Mariac Perousse	1275	40
Mariac Trapayac	239	40
Rochepeule la Chapelle	2014	80
Saint Andéol Fourchades Moulin de Ville	136884	40
Saint André en Vivarais Beauvert	5811	80
Saint Barthélemy le Meil La Gardouillère	12178	50
Saint Barthélemy le Meil Trois Noyers	4731	80
Saint Christol Grand-Pré ou Le Roure	2190	60
Saint Christol La Crique-Talaron	6730	60
Saint Christol Vernet, Champlot	NC	40
Saint Genest Lachamp Curins	1506	80
Saint Genest Lachamp La Rouveyret	NC	40
Saint Genest Lachamp Rioumenou	448	40
Saint Genest Lachamp Saint Genest	275	40
Saint Genest Lachamp Serre en Don	1315	40
Saint Jeure d'Andaure les Mailles	4629	60
Saint Jeure d'Andaure Ronsonnet	617	80
Saint Julien Labrousse Grand Bouveyron	1237	60
Saint Julien Labrousse L'enfer-Trouiller	NC	60
Saint Julien Labrousse Les Vernets	NC	60
Saint Michel d'Aurance Drechou	11194	40

### 3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différentes communes :

Communes	ICGP 2017
PAYS DU CHEYLARD	105
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	105
SAINT AGREVE	110
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	105
SAINT JEURE D'ANDAURE	105
ARCENS	60
CHANEAC	37
INTRES	80
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	40
SAINT CLEMENT	70
SAINT JEAN ROURE	60
SAINT JULIEN BOUTIERES	15
SAINT MARTIN DE VALAMAS	70
ALBON D'ARDECHE	63
ISSAMOULENC	15
SAINT PIERREVILLE	80

La communauté de communes a engagé dès 2016 l'établissement de Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur les communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Saint Clément.

Pour les années suivantes, les SDAEP de Saint Julien Boutières, d'Albon d'Ardèche et d'Issamoulenc seront réalisés.

### 3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VP063+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Communes	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume eau potable produit (VP059)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
PAYS DU CHEYLARD	2017	287 967	346 665	83.07
	2016	264 201	379 592	76.76
DEVESSET	2017	27 074	32 671	82.87
	2016	25 598	31 630	80.84
MARS	2017	13 457	13 920	96.94
	2016	12 707	0	96.76
ROCHEPAULE	2017	10 523	14 277	75.86
	2016	11 087	14 921	77.54
SAINT AGREVE	2017	95 928	113 857	86.41
	2016	93 462	133 370	77.12
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2017	7 808	8 980	86.94
	2016	5 615	6 353	87.15
SAINT JEURE D'ANDAURE	2017	4 316	4 714	91.54
	2016	4 565	4 552	91.74
ARCENS	2017	22 280	31 809	70
	2016	20 280	30 263	67
CHANEAC	2017	8 728	12 825	68.1
	2016	9 112	14 080	65.9
INTRES	2017	5 409	9 585	56.4
	2016	3 354	17 500	20.6

LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2017	7 376	7 821 (1)	94.3
	2016	5 895	9 500 (1)	69.1
SAINT CLEMENT	2017	9 790	19 050	51.4
	2016	4 144	20 948	20
SAINT JEAN ROURE	2017	6 697	6 805	98.4
	2016	5 391	5 537	97.9
SAINT JULIEN BOUTIERES	2017	6 674	10 920 (1)	62
	2016	7 216	10 000	70
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2017	41 362	59 941	69
	2016	42 719	62 689	68.8
ALBON D'ARDECHE	2017	6 511	10 878	59.9
	2016	6 152	16 025	38
ISSAMOULENC	2017	3 788	6 420 (1)	61.4
	2016	4 543	6 500 (1)	70.4
SAINT PIERREVILLE	2017	24 750	45 460	54.4
	2016	20 103	59 777	35.6

<sup>1</sup> En l'absence de données sur les volumes non comptabilisés pour l'année 2016, il est important de noter que les « volumes eau potable consommés autorisés » correspondent uniquement aux volumes facturés aux usagers. Le rendement de réseau pourrait donc être plus élevé en prenant en compte les volumes consommés non comptabilisés et les volumes de service.

### 3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
LE CHEYLARD	2016	379 592	264 201	212.445	1.14
	2017	346 665	287 967	212.445	0.76
DEVESSET	2016	31 630	25 598	41	0.40
	2017	32 671	27 074	41	0.37
MARS	2016	13 171	12 707	27	0.05
	2017	13 920	13 457	27	0.05
ROCHEPAULE	2016	14 480	11 087	18	0.52
	2017	14 227	10 523	18	0.56
SAINT AGREVE	2016	125 480	93 462	91	0.96
	2017	113 857	95 928	91	0.53
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2016	6 443	5 615	26	0.09
	2017	8 980	7 808	26	0.12
SAINT JEURE D'ANDAURE	2016	4 976	4 565	18	0.06
	2017	4 714	4 316	18	0.06

Communes	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m³/Km/jour (P106.3)
ARCENS	2016	30 263	20 280	9.08	3.01
	2017	31 809	22 280	9.08	2.9
CHANEAC	2016	14 080	9 112	17.6	0.77
	2017	12 825	8 728	17.6	0.63
INTRES	2016	17 500	3 354	6.1	6.35
	2017	9 585	5 409	9.6	1.2
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	2016	9 500	6 529	5.8	1.40
	2017	7 821	7 376	5.5	0.21



SAINT CLEMENT	2016	20 948	4 144	18.59	2.48
	2017	19 050	9 790	18.59	1.4
SAINT JEAN ROURE	2016	5 537	5 391	10.5	0.04
	2017	6 805	6 697	10.5	0.03
SAINT JULIEN BOUTIERES	2016	10 000 (1)	7 216	10.273	0.74
	2017	10 920	6 674	10.273	1.1
SAINT MARTIN DE VALAMAS	2016	62 689	42 719	33.8	1.62
	2017	59 941	41 362	33.8	1.50
ALBON D'ARDECHE	2016	16 025	6 152	10.02 (1)	2.70
	2017	10 678	6 511	10.02	1.2
ISSAMOULENC	2016	6 500 (1)	4 543	25 (1)	0.21
	2017	6 420	3 788	25	0.3
SAINT PIERREVILLE	2016	59 777	20 103	22.45	4.84
	2017	45 460	24 750	22.45	2.5

(1) Données estimées

## 4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

---

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

### 4.1 Les études et travaux réalisés en 2017

- Fin des travaux de mise en conformité des captages d'Accons (Ranc Bardon et Bouzols) et Saint Christol (Le Roure et La Crique).
- Etude des travaux de mise en conformité des captages d'Issamoulenc
- Procédure de mise en conformité des captages de Vahille à Saint Clément et captage de la Molle à Intres
- Schémas directeurs sur les communes de Chanéac, Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas
- Extension de réseau sur la Commune de Devesset
- Mise en place de purge automatique à Malleval sur la commune de Devesset
- Travaux de maillage AEP sur la Commune de Dornas
- Travaux de renouvellement de conduite AEP sur la RD 578 sur la Commune de Mariac
- Etude interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Lancement des procédures de mise en conformité de captages sur la Vallée de la Dorne
- Acquisition de véhicules et matériels pour la régie

### 4.2 La programmation sur 2018

- Mise en conformité des captages d'Albon
- Extension sur le Hameau du Bouchet à Mars
- Extension sur le Hameau de Petignon et Bellevue à Saint Jeure d'Andaure
- Extension sur le Hameau de Malleval à Saint Jean Roure
- Réhabilitation du réservoir principal de Saint Pierreville
- Renouvellement conduite AEP quartier de la Gare au Cheylard
- Lancement des travaux de mise en conformité des captages de Puits de l'Eysse et de Gerland à Arcens, de Font Lachenal et de Marlhincet à Saint Martin de Valamas, de Rimande, Tabutant et l'Ubac à Saint Julien Boutières
- Lancement des travaux d'interconnexion AEP entre les communes de Saint Agrève, Intres et Saint Julien Boutières
- Pose de compteurs sur les communes de Saint Clément, Lachapelle sous Chanéac, Saint Martin de Valamas et Chanéac
- Etude des travaux de mise en conformité des captages sur Albon, Devesset et St Clément

### **4.3 L'état de la dette**

L'encours de la dette au 31/12/2017 est de 1 307 825.54 €.

L'annuité de dette réglée en 2017 s'est élevée à 167 273.74 €.

## 5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

EDITION 2018

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU!

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

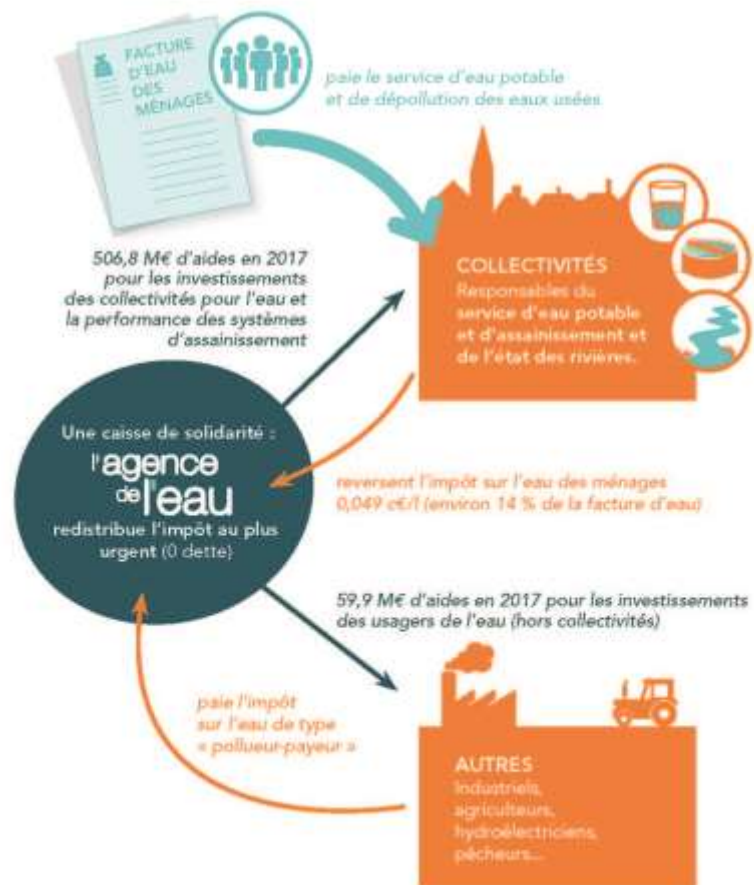
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,93 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates; restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sixpa 2015.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m<sup>3</sup> en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.

## > Pour dépolluer les eaux (174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## > Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

## > Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

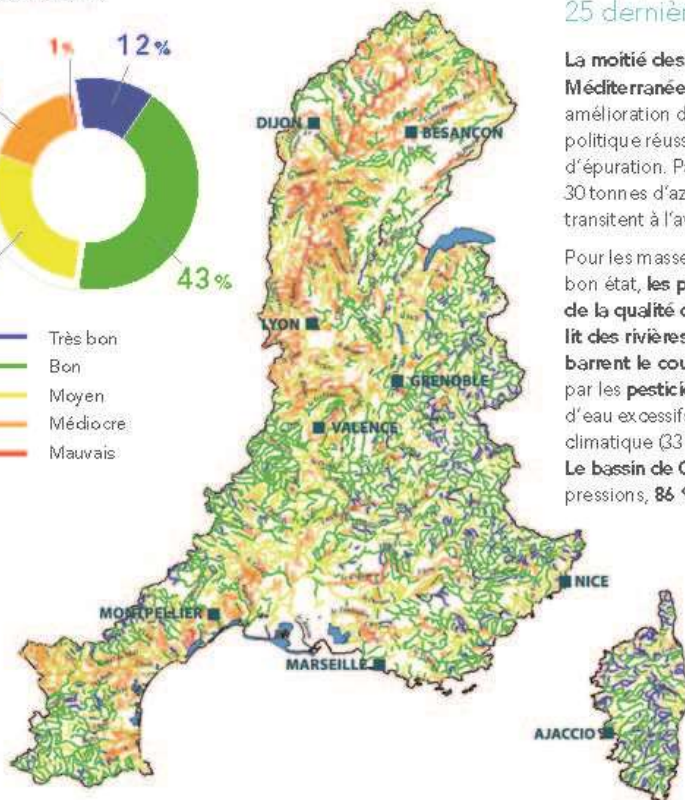
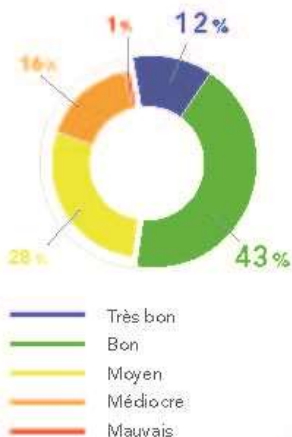


Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

\*Il ne s'agit pas des aides versées, les opérations subventionnées pouvant s'étaler sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (17 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : AFRL, poez nationaux et ONCFS (66 M€).

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

## La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

